

En ce temps-là : tabac, cacao, café et thé

Pierre Bardin

Lorsque les lourds galions revinrent de leurs premiers voyages des côtes d'Afrique, des îles ou du continent américain, ils ramenèrent dans leurs cales de l'or, des peaux, des bois précieux, des parfums ou des épices, ainsi que d'autres produits qui allaient changer notre mode de vie.

De tous ces produits, le premier à n'en pas douter est le **sucre**. Une production de masse va se développer aux Antilles, notamment à Saint Domingue. Des fortunes immenses se bâtiront sur le travail de milliers d'esclaves transportés d'Afrique. Tout cela a été décrit, dénoncé, démontré sans qu'il soit besoin de nous y attarder. Ce n'est pas le propos de cet article.

Si l'on établit une chronologie, bien avant le sucre, un produit va connaître un engouement qui perdure encore de nos jours : le **Tabac** !!!

Les premiers voyageurs furent stupéfaits de voir des Caraïbes, ou encore des Indiens, américains s'entend, fumer une herbe à laquelle on prêtait des vertus magiques. En France, elle prit pour nom « herbe à Nicot » du nom de Jean Nicot, ambassadeur de notre pays à la Cour du Portugal. En 1560, il l'apporta à la Reine Catherine de Médicis, qui s'en enticha, car disait-elle, la fumée calmait ses maux de tête.

Evidemment un énorme commerce va se développer à partir d'une production importante aux « Isles ».

Espérant trouver une meilleure existence, des milliers de jeunes gens émigrèrent vers des lieux décrits comme enchanteurs. Ce furent des contrats de 36 mois pour aller « torquer » du pétun, nom guarani du tabac.

En France une industrie de transformation mettra sur le marché du tabac à fumer, à priser ou à chiquer. Des artisans créèrent des tabatières, très souvent ornées de miniatures en émail. Ces miniatures représentaient souvent un être cher. C'est le cas de la tabatière en or, appartenant à Georges de Bologne, père du Chevalier de Saint George. Elle fut une pièce à conviction dans un procès qui opposa ce dernier à un autre habitant de Guadeloupe en 1763. On fabriqua des pipes en plâtre ou en bois, aux fourneaux et tuyaux plus ou moins importants et souvent sculptés ainsi que des râpes pour obtenir un tabac à priser très fin.

Dans tous les milieux, du plus aisé au plus humble, en passant par le soldat en campagne, on « pétuna ». Edmond Rostand s'en souviendra dans *Cyrano de Bergerac* « Ah ! ça Monsieur, lorsque vous pétunez, la fumée de tabac vous sort-elle par le nez, qu'on ne crie aussitôt au feu de cheminée ? ».

De l'époque, une chanson est venue jusqu'à nous : « J'ai du bon tabac dans ma tabatière... ». Le compositeur Michel Corrette, entre deux noëls d'orgue, écrira un concerto pour vielle à roue, intitulé *La Servante au bon tabac*.

On prêta au tabac des vertus médicinales en vantant ses supposés bienfaits : « Il purge par haut et par bas (sic)...il consolide les ulcères (resic)... il fait rêver... ne laisse aucune marque de malignité (reresic...) ». Le médecin Baillard qui écrit cela en 1668 se ferait sérieusement rappeler à l'ordre de nos jours.

La fumée étant dissipée, intéressons-nous à Hernán Cortés. Ce fier hidalgo, avant de massacrer les Aztèques et leur empereur Moctezuma, avait découvert le

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

cérémonial qui entourait la dégustation d'une boisson à base d'une fève nommée **Cacao**.

Rapportée en Espagne, elle fut immédiatement adoptée par la Cour, qui en fit don à la Cour de France, en la mettant dans les bagages des Infantes devenues Reines, l'une comme épouse de Louis XIII, l'autre de Louis XIV.

Ce nouveau breuvage, « propre à rappeler les forces abattues... il fortifie l'estomac, le cerveau et les autres parties vitales.... abat les fumées du vin... », donna naissance à de nombreuses recettes pour sa dégustation. Sur ce sujet, on ne peut éviter notre Dominicain de référence, le Père Labat. Dans son Nouveau voyage aux îles françaises de l'Amérique, il énumère toutes les opérations à effectuer pour obtenir huit tasses d'un chocolat, dans la composition duquel entre de la cannelle, des clous de girofle, un œuf frais, du sucre mélangé à de la pâte de cacao râpé en poudre dilué dans de l'eau bouillante, versé dans une chocolatière, le tout agité fortement avec un moulinet nommé « mousoir ». Le Père Labat précise également que ce breuvage est bon contre les hémorroïdes (sic). A nouveau produit, nouveaux objets.

Les orfèvres vont créer de très belles chocolatières en argent ou en porcelaine. On en trouve encore de nos jours dans des salles de vente, comme récemment celle due au savoir faire de l'orfèvre parisien Fillassier. Ce dernier verra un de ses neveux, Louis Fillassier, partir s'établir en Guadeloupe dès 1636, et devenir un important habitant sucrier. Sa descendance y sera anoblie.

Avide de nouveaux produits, la haute société, qui pouvait se les offrir, s'enthousiasma des propriétés que l'on prêtait à cet onctueux breuvage, lequel pouvait avoir des conséquences inattendues, si l'on en croit Madame de Sévigné, adepte inconditionnelle. N'écrit-elle pas à sa fille, Madame de Grignan, le 25 octobre 1671, « La marquise de Coetlogon étant grosse l'année passée, prit tant de chocolat qu'elle accoucha d'un petit garçon noir comme le diable... ». Gageons que la boisson aztèque avait très peu de rapport, si l'on ose écrire, avec la gynécologie.

La culture du cacao ne connut pas aux îles l'essor d'une autre boisson qui allait vraiment changer nos habitudes alimentaires et rendre plus conviviales les fins de repas lorsque apparut Sa Majesté le **Café**.

La culture des caféiers, quoique difficile, fut avec celle de la canne à sucre, un élément important dans l'équilibre de la balance économique du royaume. Ce fut avec le sucre et le tabac un produit accessible à toutes les classes sociales. Populairement, il fut même surnommé le « Caoua ».

Le café fut connu en France surtout dès le XVII^{ème} siècle, grâce à nos relations avec l'empire ottoman, dont l'ambassadeur l'apporta à la Cour en 1669. Parallèlement apparurent des vêtements à la « Mamamouchi » et autres turqueries musicales. Le Bourgeois Gentilhomme en est l'exemple type.

Il ne paraît pas utile de faire ici, comme pour le sucre, un historique sur l'implantation du café, d'abord en Guyane, ensuite aux Antilles. Rappelons simplement que l'Histoire a retenu, au vu de l'enthousiasme de la société française pour « ce breuvage amer, noir, qu'il faut boire très chaud dans de petites tasses... », que ce fut le gouverneur de la Martinique, Gabriel de Clieu, ayant l'appui de Louis XV, qui emporta vers l'île en 1723 un précieux plan sur lequel il veilla, avec grand soin, pendant la traversée, se privant de boire, réservant l'eau à la survie du grand-père de tous les caféiers à venir de Martinique comme de Guadeloupe. Les historiens ne sont pas tous d'accord sur ce récit salvateur. Le Roi Louis XV quant à lui, en compagnie de Madame de Pompadour, appréciait fort le café de Guadeloupe

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

précise-t-on, le préparant lui-même pour un plaisir partagé avec quelques invités. Il est vrai qu'aujourd'hui encore, bien que la production soit réduite, le café produit à Caféryère en Guadeloupe, s'il réjouit le nôtre, réjouirait encore le royal palais. On peut retenir également si le tabac fut chanté, le café ne le fut pas moins et pas par n'importe quel compositeur, puisqu'il s'agit de Jean-Sébastien Bach. En effet parmi les centaines de cantates religieuses et profanes qu'il écrivit, une profane en 1732 sera sous-titrée « La cantate du café », dont Jean-Sébastien Bach était un grand amateur.

Le café va donner son nom au lieu où l'on se rendait pour se divertir, lire des journaux, discuter des sujets de société, tout en se livrant à la tabagie et à la dégustation du Moka, nom du port du Yémen d'où vinrent les premiers envois. Toutes les villes du royaume ouvrirent le leur. A Paris, on ne peut les citer tous. On retiendra cependant « Le Procope », fondé par l'italien Francisco Procopio, où se réunissaient Voltaire, Fontenelle, Diderot ou d'Alembert. C'est en discutant en ce lieu qu'ils préparèrent l'Encyclopédie. Dans un décor élégant, on peut évoquer leurs discussions en nous y rendant aujourd'hui, puisqu'il est toujours ouvert rue de l'Ancienne Comédie. N'oublions pas Marat qui y rédigea des articles virulents pour l'Ami du Peuple, l'imprimerie étant passage Saint André.

On peut également retrouver le Café de Chartres au Palais Royal, très fréquenté par Robespierre, le chanteur Talma, Camille Desmoulins, le duc de Lauzun en compagnie du chevalier de Saint George. Ce dernier, délaissant l'archet ou le violon, s'adonnait avec fureur au whist, l'ancêtre du bridge. Ce lieu existe toujours sous le nom de Grand Véfour.

Un autre très fréquenté, également sous les arcades du Palais Royal, a disparu. C'était le café de Foy dans lequel se retrouvaient les « pousseurs de bois », nom donné aux joueurs d'échecs. En 1789 Camille Desmoulins en sorti très excité, appelant à la Révolution, laquelle connue en 1792 des émeutes ayant pour cause la rareté du café et du sucre, par suite des révoltes d'esclaves dans les îles, en particulier à Saint-Domingue.

Une actualité récente nous a remis à l'esprit la présence au XVIIIème siècle d'un autre breuvage contemporain des deux autres mais sur lequel on n'a que peu ou pas de rapports commerciaux : le **Thé**.

En effet, le 29 mars dernier, à Drouot, parmi des livres anciens, était mis aux enchères « De l'usage du Caphé, du Thé et du Chocolaté », édité à Lyon en 1671. Ce n'est pas le seul puisqu'en 1685 paraissait également à Lyon un autre ouvrage « Traités nouveaux et curieux du café, du thé et du chocolat ». Cette plante ne fut jamais introduite aux îles, du moins à notre connaissance. Le thé figurait cependant sur les tables de certains salons littéraires comme celui de Mme Geoffrin, rue Saint Honoré. Le mercredi était réservé aux philosophes dont les idées, fussent-elles des Lumières, semblaient quelque peu subversives mais étaient connues du lieutenant général de Police de Sartine puis de son successeur Lenoir. Dans ses mémoires ce dernier précise : « Elle recevait chez elle plusieurs fois par semaine des gens du monde, des gens des lettres... que l'on voit partout et qui se mêlent de tout. Elle donnait ces jours où elle recevait un thé dont la police lui payait les frais... ». Cette dernière phrase indique sans aucune ambiguïté que Mme Geoffrin, si elle correspondait avec Catherine de Russie, renseignait, en tête à tête, le lieutenant général de Police. Ce dernier, en remerciements, payait un thé sans aucun doute plus rare, donc ayant un prix beaucoup plus élevé que celui des autres boissons. Nous allons en apporter la preuve.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Un heureux concours de circonstances va en effet nous permettre, grâce à la complicité involontaire du notaire parisien Goullet qui, le 28 avril 1786, dresse le contrat de vente d'une cargaison de « Camelia Sinensis », nom savant du thé, d'en connaître et le circuit et le prix.

Ce jour-là le Sr Jean Nicolas Desnoyers, pensionnaire du Roy, demeurant ordinairement à l'isle de France (aujourd'hui Maurice) de présent à Paris, hôtel Saint Fargeau, rue du Croissant, paroisse Saint Eustache, à par ces présentes, vendu, cédé et transporté, même garantir de toutes saisies et revendications, au Sr Bernard François Balzac, secrétaire du Conseil du Roy, demeurant à Paris rue du Charme, paroisse Saint Nicolas des Champs, à ce présent, acceptant, acquéreur pour lui, cinquante huit et demi caisses de thé venant de la Chine et que le dit Christian déclare avoir été chargées à l'isle de France sur le navire Le Sully, capitaine J. Tabois, pour être rendues à Saint-Domingue à M. Aubert Rouch et Compagnie. Rechargées à Saint Domingue sur le navire Le Bon Père, capitaine Holstein, pour être rendues à Nantes ou à Lorient dans le courant d'août prochain ou plus tôt. Les dites caisses assurées par l'entremise de MM. Desclos et Le Peley frères, à Nantes, ou par celle de M. Carrier de l'Écluse, négociant à Lorient, pour la somme de dix mille quatre cent quarante livres (environ 82.900 euros), savoir MM. Ducollez et de Bourgères Lainé jusqu'à concurrence de quatre mille livres chacun (environ 31.600 €) et par MM. Charret et Ozenne pour les deux mille quatre cent quarante livres de surplus (environ 19.370 €).

Pour le dit Sr Balzac, jouir, faire et disposer en toute propriété, et comme de chose lui appartenante desdits cinquante huit caisses de thé, à l'effet de quoi led. Sr Christian lui cède tous ses droits et propriétés sur icelles et s'oblige de lui livrer à Nantes ou à Lorient dans le courant d'août prochain au plus tard et ce franchises de tous frais quelconques même de ceux d'entrée et d'emmagasinement.

Cette vente, moyennant la somme de treize mille neuf cent vingt livres (environ 110.510 €) à raison de huit livres la livre de thé (environ 64 €) laquelle somme led. Sr Christian reconnaît avoir reçue dud. Sr Balzac et dont il est content et l'en quitte et décharge.

Il est convenu entre les parties que dans le cas où led. vaisseau Le Bon Père viendrait à périr, led. Sr Christian payerait au Sr Balzac aussitôt après la nouvelle qui en aurait été reçue, la somme de trois mille quatre cent quatre vingt livres faisant avec celle de dix mille quatre cent quarante livres, montant de l'assurance qui a été faite lesd. caisses, la somme totale de treize mille neuf cent vingt livres, prix de la présente vente et ce pour une suite de l'obligation ci-dessus contractée par led. Sr Christian de faire remettre et livrer lesd. caisses aud. Sr Balzac à Nantes ou à Lorient.

Le tout ainsi convenu et arrêté entre les parties qui pour l'exécution des présentes ont fait élection de domicile en leurs demeures sus désignées en cette ville auxquels lieux, nonobstant, obligeant, promettant, fait et passé à Paris demeure duid. Sr Christian. L'an mil sept cent quatre vingt six, le vingt huit avril et ont signé ces présentes ou quarante et un mots sont rayés nuls.

Balzac – Christian Desnoyers – Dupont- Goulled.

Le navire Le bon Père est-il arrivé à bon port, Nantes ou Lorient ? Le temps a manqué pour le savoir. Pourquoi le navire Le Sully va-t-il décharger à Saint-Domingue ? Un marin pourrait nous répondre, mais on peut penser que les vents en sont la cause. Ce circuit de navigation est le même pour d'autres navires venant de l'Océan Indien, avec parfois une escale à Sainte Hélène. Quant au Sr Bernard

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

François Balzac, amateur de thé, à tous ces titres éminents il peut en ajouter un autre tout aussi important puisqu'il est le père d'Honoré de Balzac, impénitent buveur de café.

Si on a chanté le tabac et le café, le thé figurera lui aussi au répertoire, mais il faudra attendre presque deux siècles pour déguster le célèbre « Tea for two » chanté dans l'opérette Nono/Nanette au cours des années 1920/1930.

Entre ces deux dates, on construira en Angleterre de longs et fins trois mâts à la voilure importante, nommés clippers, qui rivaliseront de vitesse pour le transport du thé, l'emblématique boisson anglaise, dans les années 1850/1870.

Très cotée à la Bourse de Londres, celle-ci attendait avec fébrilité, compte tenu des prix élevés, qui serait le vainqueur de la « course du Thé ». Un clipper s'imposa, le Cutty Sark. Il réalisera le parcours aller et retour, Australie/Angleterre en 67 jours. Ce record n'a, semble-t-il, jamais été battu. N'oublions pas que le canal de Suez n'existait pas encore. Son nom figure de nos jours sur l'étiquette d'une autre boisson à déguster avec beaucoup de modération.

Il faut aussi se souvenir que, en 1767, Londres, voulant faire payer ses colonies, créa de nouvelles taxes, notamment sur le thé. Les colons se révoltèrent et, en 1773, mirent un embargo sur le thé puis jetèrent à la mer la cargaison de trois navires. Connue sous le nom de « Boston tea party », elle mena à la Guerre d'Indépendance américaine.

Dans le concert de louanges suscité par ces breuvages, un sérieux bémol perturbera l'harmonie générale. Il nous vient de la princesse Palatine, belle-sœur de Louis XIV. Mariée à Monsieur, lequel, tout en l'honorant, préférera la compagnie de jeunes gens amateurs de rubans et de dentelles. Madame de Sévigné écrira à sa fille « Elle a l'esprit non pas agréable mais de bon sens... ». Ce bon sens, la Palatine le montrera dans une importante correspondance à ses proches restés en Allemagne, ou encore avec le philosophe Leibniz. Pour ce qui nous intéresse, elle écrira ceci le 8 décembre 1712 : « Je ne supporte ni le thé, ni le café, ni le chocolat... Au thé je trouve un goût de foin et de paille pourrie, au café un goût de suie et de lupin, le chocolat je le trouve trop doux. Ce que je mangerais volontiers c'est une bonne soupe à la bière, voilà qui ne fait pas mal à l'estomac... ». Dans une autre lettre datée du 17 février 1713, elle écrira : « Tous les remèdes qu'on me fait prendre sont sans effet... le café que je bois deux fois par jour ne me fait ni bien ni mal et je suis affligée de ma somnolence... ». Rappelons que son fils sera Régent du Royaume à la mort de Louis XIV, pendant l'enfance de Louis XV.

Pour clore cet article, il faut tout de même évoquer une autre boisson, elle aussi venue des îles, le **Rhum**, reconnu lui aussi comme remède à bien des maux. Dans son édition du 6 mars 1777, le Journal de Paris propose « aux gouteux », comprenons les malades de la goutte, l'ordonnance suivante intitulée « Remède des Caraïbes pour guérir la goutte. Prenez 2 onces de Gayac, 3 pintes de bonne eau de vie de sucre, connue sous le nom de Tafia, bien mélanger. Prendre 3 cuillères le matin à jeun, avec un verre d'eau et une tasse de thé. Son usage ne guérit pas la goutte, maladie dont il serait dangereux de vouloir se débarrasser absolument, mais il éloigne prodigieusement les accès... ». Comme aurait dit notre bon philosophe Pierre Dac « Ça guérit pas, mais ça occupe ».

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

En ce qui concerne le prix de la livre de thé converti en euros, de façon approximative convenons-en, Thierry Claeys, avec qui nous en discussions, me fit remarquer qu'il était préférable de comparer avec le coût de la vie, ou le montant des salaires à l'époque incriminée. Ainsi, précisait-il un commis aux écritures touchait 300 livres par an ; un ouvrier 200 livres ; l'assurance versée pour le transport des 58 caisses était équivalente à 4 ans de salaire d'un Directeur des Fermes, précisant de surcroît que la livre de thé pourrait correspondre à environ 80 rations de pain, nourriture de base de la population.

Entre 1770 et 1791 (en fonction de la spéculation sur les grains se répercutant sur le prix de la farine), le prix d'une livre de pain fluctua entre 8 et 15 sous pour une miche de 2 kg et fut la cause de sanglantes émeutes.

Rappelons que Thierry Claeys est l'auteur d'ouvrages indispensables pour connaître le monde de la finance en France au XVIIIème siècle, le Dictionnaire biographique des Financiers en France, paru en 2008, et tout récemment Les Institutions financières françaises au XVIIIème siècle.

Références :

- Histoire de la colonisation française – Pierre Pluchon, Fayard, 1991.
- Discours du tabac, où il est traité particulièrement du tabac en poudre – Baillard, Paris 1668.
- Nouveau voyage aux isles de l'Amérique – J.B. Labat, Tome III, Chapitre XVIII, Edition des Horizons Caraïbes, 1972.
- Lettres de Madame de Sévigné – citées par Pierre Pluchon.
- Controverses sur la première introduction du café – Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, n°5/6, 1966.
- Schweigt Stille, plaubert nicht, Kaffee Centate – J.S. Bach.
- Joseph de Saint George, le Chevalier Noir – Pierre Bardin, Editions Guénégaud.
- Lenoir – Mémoires, Bibliothèque d'Orléans.
- AN – MC/ET/LXXXVII/1215 – Notaire Goulet.
- Lettres de la Princesse Palatine, 1672-1722, le Temps retrouvé, Mercure de France, 1981.
- Le pain, le peuple et le Roi – Stevens Kaplan.
- Dictionnaire biographique des financiers en France au XVIIIe siècle – Thierry Claeys (voir GHC 224, avril 2009, p. 5872).

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)